

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

---

### Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 19 Décembre 2017

M. ROBERT : Je vous invite à prendre place pour cette séance de Conseil Communautaire. Nous avons les excuses de Christian CHAMPIRE de Grenay, de Jean-Luc DAUCHY de Harnes, de MMES GAUTHY, BRETON et M. RAYTER de Lens, de Madame TOULOUSE de Loison-sous-Lens, de Monsieur NAGLIK de Mazingarbe, de MMES DELVALLEZ et POULAIN de Noyelles-sous-Lens, de M. OGIEZ de Pont-à-Vendin, de MME LOUP et de M. BAYS de Wingles. Y a-t-il d'autres excuses, M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, juste avant de commencer la séance, nous on souhaiterait une interruption de quelques minutes, le temps de réunir notre groupe pour évoquer le sujet de la motion tout de suite, comme ça on sera tranquille, et on pourra vous donner notre sentiment par rapport à ce que vous nous proposez.

M. ROBERT : Donc, en résumé, on vous propose une motion sur table, on fait une suspension de 5 minutes pour vous permettre de pouvoir déterminer la position. Ok, donc on est à peine ouvert, qu'on suspend 5 minutes, on se retrouve à 40.

### SUSPENSION DE SEANCE

M. ROBERT : Le temps que tout le monde reprenne sa place, je vais laisser la parole à Alain BAVAY qui va nous présenter la motion et après on aura la prise de parole comme évoqué par Bruno TRONI ou des demandes de paroles qui pourraient venir compléter. Alain.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, donc une motion intitulée « nous ne voulons pas d'une crise sanitaire ». Le 2 novembre dernier, le service de pneumologie du Centre Hospitalier de LENS fermait ses portes et laissait derrière lui un goût amer tant pour les personnels, que pour les patients et plus largement pour la population du bassin de vie de Lens. Ceci sans évoquer les conséquences induites pour les hôpitaux voisins, déjà saturés, qui vont ainsi devoir prendre en charge de nouveaux patients, certains spécialistes employant le terme de cataclysme en évoquant la situation. Si l'absence de médecins est la cause de cette fermeture, elle n'en demeure pas moins inquiétante et met en exergue un réel problème en matière d'organisation de la santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et suscite des interrogations légitimes quant au maintien de l'offre de soins et le devenir des personnels. Il s'agit bien là d'un enjeu fondamental de santé publique dans un des cinq territoires les plus en difficulté de France dont nous parlons. En effet, la mortalité sur l'ensemble de la population du territoire de la CALL dépasse de 38 % la mortalité moyenne française. Ainsi, l'excès annuel de mortalité sur notre territoire est de 635 décès par an ! Cette situation n'a jamais été traitée, ni prise en compte par l'Etat. Si aucune action forte n'est envisagée, le surcroît de mortalité atteindra 42 % en 2020 et 46 % en 2025. Nous mesurons et partageons donc l'inquiétude légitime des habitants qui subissent de jour en jour les difficultés rencontrées en matière d'offre de santé de proximité. Considérant que la fermeture du service de pneumologie du CHL n'est que la partie immergée de l'iceberg d'un malaise qui grandit sournoisement et qui pourrait, faute d'actions concrètes et de décisions lourdes, conforter la crise sanitaire sans précédent que subit notre territoire, ce que nous refusons. Considérant qu'il est de notre responsabilité d'élus d'alerter l'opinion publique et d'agir, ce en dépit du fait que la Communauté d'Agglomération ne soit pas compétente en matière de santé, et qu'elle n'a aucun pouvoir de décision. Considérant que la construction du nouvel hôpital de Lens qui s'annonce être à la pointe en matière de nouvelles technologies du numérique, doit s'accompagner d'une politique ambitieuse de redéploiement de l'offre de santé et d'accompagnement de la population en matière d'actions de prévention. Considérant qu'il convient d'éviter que la pénurie de médecins ne s'aggrave dans notre agglomération, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés ; du Groupe Républicain ; et du Groupe Communiste et Républicain de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN : demandent à l'Etat, par l'intermédiaire de l'A.R.S. (l'Agence Régionale de Santé) à ce qu'un plan d'accompagnement du territoire associant tous les acteurs de santé puisse être mis en place dans le cadre de l'implantation du nouvel hôpital de Lens, demandent à ce qu'une délégation d'élus puisse rencontrer Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé afin d'évoquer la situation et d'envisager des solutions pour éviter la crise sanitaire qui s'annonce,

exigent qu'une commission d'enquête parlementaire emmenée par Brigitte Bourguignon, Présidente de la commission des affaires sociales et Députée du Pas-de-Calais, soit diligentée afin de constater la faillite des politiques publiques de santé sur notre territoire mais surtout de proposer les corrections indispensables.

M. ROBERT : Bruno TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, plusieurs choses, la première on va demander officiellement à ce qu'il y ait une modification du règlement intérieur concernant le dépôt de motion. Jusqu'à présent, pour déposer une motion il faut minimum 2 groupes politiques, et on le voit ce soir quand on n'arrive pas à se mettre d'accord, c'est un petit peu compliqué donc on va demander une revisite de ce règlement intérieur sur le dépôt de motion, ça c'est le premier point. Le deuxième point, on souhaiterait que pendant le temps de ce Conseil Communautaire, 2 représentants des groupes majoritaires se réunissent pour continuer d'essayer d'avancer sur cette motion parce qu'on a un certain nombre de points sur lesquels on ne peut pas être d'accord. C'est bien gentil de votre part, des élus Socialistes Verts et Républicains de dire qu'on est dans un état sanitaire très déplorable, c'est un constat que tout le monde peut faire mais je rappellerai quand même qu'on sort de 5 ans d'un gouvernement dit de gauche, qui aurait pu depuis des années prendre ce problème à bras le corps comme on le demande depuis autant d'années pour régler ces problèmes-là. On pourrait en parler du problème de l'hôpital de Lens, vous savez que les financements sont en train d'être remis en cause, qu'on le veuille ou non, ça commence, vous savez qu'on parle des fameux 400 millions, où on n'aurait plus que 150 millions pour l'hôpital de Lens et encore on ne sait même pas si ça va arriver. Alors, sur la commission parlementaire, vous savez très bien que ça c'est pour faire passer le temps et pour gagner du temps. Nous n'aurons jamais une commission parlementaire sur un territoire donné sur ce type d'actions, les commissions parlementaires travaillent sur des sujets généraux et au niveau national, pas sur un projet de territoire, donc ça c'est encore pour nous faire gagner du temps. La deuxième chose, quand on nous dit, on va demander une délégation d'élus, vous savez très bien que ça, c'est déjà programmé, d'ici quelques jours l'A.R.S. va recevoir cette délégation d'élus, donc c'est encore une fois quelque chose où vous aviez certainement plus de renseignements que d'autres, c'est peut-être une bonne chose mais ce n'est pas très logique de l'inscrire et quand on dit, qu'on ne veut pas saucissonner les choses, ou plutôt que voulez aborder la santé en générale dans l'agglomération, quand on reprend la motion, les 4 premiers paragraphes, on ne parle que de l'hôpital de Lens, ce que tu disais Alain, ce n'est pas très cohérent avec ce que tu disais. Donc nous on souhaite que, si vous l'acceptez, si vous ne l'acceptez pas, c'est tout, on aura à régler le problème, c'est que le temps de ce Conseil deux représentants de chaque groupe majoritaire se réunissent, continuent d'essayer de faire une motion commune parce que je pense que, l'état sanitaire et la population méritent qu'on ait une action forte très rapide sur le sujet de la santé plutôt que de continuer de se diviser sur ce genre de choses, il faut aller très vite. Donc, si vous le souhaitez, on se met à côté dans la salle, on essaye d'avancer le plus loin possible sur cette motion, si on n'arrive pas à se mettre d'accord, on n'arrivera pas à se mettre d'accord mais au moins on aura essayé d'aller au bout des choses.

M. ROBERT : C'est la démarche qui était proposée, c'est de trouver un texte commun, donc on peut prendre cette logique-là. M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, Monsieur le Président, je crois que cette motion, elle pose la question de la santé qui est un vaste débat et qu'elle mériterait sans doute de donner plus d'éclairage encore sur la situation sanitaire du Lensois et plus généralement de notre pays parce que ce n'est pas seulement le Lensois, c'est aussi la crise sanitaire pour l'ensemble du pays. Il y a le désert rural, il y a maintenant le désert urbain, en tout cas, en ce qui me concerne, en tant que Député des Patriotes, je suis allé à la rencontre de l'A.R.S. pour poser les problèmes de la situation du centre hospitalier et soulever plus généralement la mise en cause de la politique et l'orientation de la politique gouvernementale. Je tiens à vous faire remarquer que sur le constat, on peut, je dirais, à peu près facilement se mettre tous d'accord à des exceptions près, savoir situer les responsabilités. Quand je dis situer les responsabilités, j'ai en mémoire, qu'en 1992 un gouvernement dit « Socialiste » avait pris la décision d'abaisser le numérus clausus de 8 500 € à 3 500 € ce qui génère une situation de difficulté de recrutement et d'installation des médecins qu'ils soient spécialistes ou généralistes et que par conséquent ça crée une situation de difficultés aggravées mais en ce qui concerne le service pneumologie, moi je suis choqué, de dire, d'entendre que cette situation elle dure depuis très longtemps. Si elle dure depuis très longtemps, que diable n'avions-nous pas mis en œuvre la mobilisation générale pour faire en sorte que ces questions de santé soient portées à la connaissance

et mobiliser la population parce qu'effectivement on ne peut dire que c'est une situation qui est dramatique et puis appeler quand le tocsin sonne, appeler à la mobilisation dans une situation où l'A.R.S. nous confirme qu'effectivement les médecins spécialistes pour les services de pneumologie qui s'installent à Lens, voient un problème humain pour lequel j'attire votre attention, c'est que bien souvent ces médecins qui débarquent au Centre Hospitalier de Lens ont en face d'eux des patients qui sont dans une telle situation de détresse au point de vue santé, qui crachent le sang, qui sont en situation de fin de vie et que ça, ça créé psychologiquement une situation de reflux, de retrait et que par conséquent même s'il y a eu des dispositions qui ont été prises par le C.H.U. Calmette avec notamment les détachements pour le Centre Hospitalier de Lens et il y avait une situation où on traitait 1 400 patients par an plus 5 000 consultations, qui a vu ses effectifs diminuer progressivement au point de vue de l'encadrement médical puisque de 3,5 médecins, on est passé à 1,5 et en même temps ça a créé une situation de restriction des lits. Donc, il y a cette situation qui, à mon avis, en plus c'est un service excédentaire et il y a la gestion des hôpitaux. On ne peut pas passer sous silence la gestion des hôpitaux parce que y compris de façon générale mais celui de Lens est également concerné par des emprunts toxiques et la démarche, c'est la rentabilité des hôpitaux et notamment au travers des actes, taxation de T2, de toute une série de dispositions qui mettent en place cette façon de voir la santé sous cet angle de la rentabilité, je fais observer dans une parenthèse que les cliniques privées sont souvent des cliniques qui sont financées par des fonds de pension, ce qui confirme évidemment le propos précédent que je viens de tenir à savoir la rentabilité du fonctionnement des hôpitaux. Bien, il y a ça mais plus globalement, il y a l'organisation en G.H.T., l'organisation en G.H.T., c'est une vision européenne qui demande à la France de s'organiser de cette façon-là au niveau de la santé. Et puis, pour ne pas être très long, je voudrais attirer l'attention lorsqu'on parle des comptes de la sécurité sociale, les comptes de la sécurité sociale ne sont pas en déficit. Il faut savoir qu'il y a différentes taxes sur le tabac, l'alcool etc... et que ces taxes existent mais elles ne sont jamais versées à la Sécurité Sociale et que le Gouvernement ne prend jamais les décisions pour faire en sorte qu'elles soient versées dans le budget de la Sécurité Sociale et si tel était le cas, ce budget serait positif. Donc, c'est quelque chose qu'il faut souligner au passage, au moment où on discute de la programmation de la loi de la Sécurité Sociale qui vise à réduire de 30 % le budget de la Sécurité Sociale. Donc, pour conclure, je dis que les incantations c'est bien, sonner le tocsin c'est bien, situer les responsabilités politiques c'est bien. Je suis d'autant plus à l'aise parce que je suis un anti MACRON et que de ce point de vue, je n'ai pas eu à courber l'échine pour appeler à voter pour lui. Donc, de ce point de vue, je crois aussi que nous avons sur cette question-là et y compris si on souscrit à la volonté d'aller voir l'A.R.S. ensemble qui est une institution et qu'il ne faudrait pas prendre le bouc émissaire, moi je pense qu'elle fait ce qu'elle peut dans les conditions politiques qu'on lui attribue au niveau de la santé et que par conséquent, on est dans une situation de détresse infinie qu'on ne peut pas corriger du jour au lendemain et si on va tous d'un même élan, il faudrait que tous les courants de pensée soient réunis dans la délégation qu'on ferait à l'A.R.S.. Voilà les quelques remarques que je voulais faire, j'en ai d'autres mais on verra bien plus tard.

M. ROBERT : Vous êtes déjà allé à l'A.R.S. sans nous inviter, donc je ne vois pas aussi.... Oui, mais moi aussi j'y suis allé avec Thierry DAUBRESSE dans le cadre du projet de renouvellement de l'hôpital, là c'est une démarche qui est différente, qui est proposée dans cette motion. M. BAVAY, M. ALEXANDRE et M. TRONI, vous désignez vos représentants pour la rédaction. M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, je voudrais bien que l'on ne se trompe pas de débat ce soir et on a beau parler de financement de la Sécurité Sociale, et tout ce que l'on veut, moi aujourd'hui il y a un constat qui a été énoncé, il suffit de reprendre le rapport de l'O.R.S. du mois de janvier. Le constat qui est éloquent pour notre territoire, c'est 635 morts de trop chaque année en raison des faillites des politiques de santé publique. Je pense qu'à partir de ce moment-là, imaginez-vous, on en parlait tout à l'heure avec Alain LHERBIER, c'est tous les ans, deux fois la population de Gouy-Servins qui est éliminée de notre territoire parce que la puissance publique n'a pas su mettre en place ses actions de prévention nécessaires à une meilleure santé pour les habitants de notre territoire. Les études sont claires, il y a des territoires à peu près identiques au nôtre, notamment en Lorraine où ils ont connu exactement les mêmes marasmes en matière de politique industrielle et minière, où ils ont connu exactement les mêmes crises de paupérisation de la population et aujourd'hui, la santé de la Lorraine s'améliore, celle de notre territoire non, elle s'aggrave. Alors, on peut parler de démographie médicale, il faut prendre les chiffres en termes de démographie médicale, notre territoire est correctement équipé par rapport au reste de la Région Nord/Pas-de-Calais. Le problème n'est pas là, le problème est dans l'état de santé de base de notre population et c'est ce point-là aujourd'hui qu'on vous demande d'éclairer et qu'on vous demande d'alerter la puissance publique par rapport à ces

insuffisances. Je crois que les termes de la motion sont suffisamment clairs, commençons par traiter les insuffisances de l'Etat et réclamons les chiffres exacts et un suivi de ces chiffres parce que tout à l'heure on a parlé de l'O.R.S. mais si demain, si aujourd'hui pardon, l'O.R.S. a été liquidé, c'est notamment parce que l'O.R.S. Nord/Pas-de-Calais savait exactement quels étaient les chiffres du territoire et savait vers quelle évolution on s'en allait. Donc, voilà, aujourd'hui nous avons perdu un outil important, les seuls à pouvoir nous répondre, c'est l'Etat, l'A.R.S. et donc exigeons de l'Etat et de l'A.R.S., les moyens suffisants, 1) pour nous informer au mieux de l'évolution de l'état de santé de la population et 2) des actions menées pour que la prévention puisse permettre de résoudre cet état de santé.

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Moi je souhaite qu'effectivement nous arrivions à avoir un texte commun, si ça n'était pas le cas, on voterait les deux et j'expliquais pourquoi c'est que sur les responsabilités, on trouve bien sûr de manière peut-être plus développée parce que c'est le début de la motion présentée par le Groupe Communiste sur les responsabilités, gouvernements successifs, on trouve cet aspect qui est traité aussi dans la motion que nous avons votée, enfin que nous avons acceptée avec le Groupe Socialiste, cette situation n'a jamais été traitée, ni prise en compte par l'Etat, donc si ça n'a jamais été traité, c'est bien évidemment la responsabilité de ceux qui précédaient. Au-delà, ce que je trouve intéressant dans la motion du Parti Communiste et qui mérite d'être retenu, c'est le chiffre d'un C.H.U. par 1 million d'habitants. Dans le passé, nous avons réclamé un C.H.U. pour le Pas-de-Calais. Là, on se bat pour le Centre Hospitalier de Lens, mais si on va plus loin, en faisant apparaître ces statistiques, et bien ça n'en sera que mieux, parce qu'il n'y a aucune raison qu'on oblige nos habitants à se déplacer pour aller à Lille, alors que nous mériterions tout autant d'avoir ici un dispositif cohérent et suffisant. D'autant plus, qu'en matière de médico-social, les chiffres parlent aussi, dans le Pas-de-Calais, c'est moins vrai dans le Nord, dans les Instituts Médicaux Educatifs, la dotation à la place est de 18 000 €, en Pays de Loire, elle est de 50 000 €. Ce qui veut dire que ces inégalités, en matière de santé et en matière de prise en charge, tout ce qui est médico-social et qui dépend de l'A.R.S. sont des inégalités flagrantes. Dans le passé, sous un gouvernement de Jacques CHIRAC, nous avons obtenu parce que nous étions unis, qu'il y ait une cellule spécifique auprès du Président de la République, c'était Marie-Anne MONTCHAMP qui en avait la charge, qui traite les affaires de rattrapage du traitement inégalitaire pour le Pas-de-Calais, je suggère que ce qui avait été obtenu à cet instant-là, soit de nouveau réclamé aujourd'hui.

M. ROBERT : Et bien, on a les sujets sur lesquels il faut qu'on s'accorde pour avoir une motion commune au moins. Le débat est clair, vous avez le temps de ce Conseil pour essayer de vous accorder pour qu'on puisse voter ce texte-là.

M. ALEXANDRE : Pour nous, ce sera Pierre.

M. ROBERT : Pierre. M. BAVAY, c'est bon pour le groupe ? M. TRONI, la salle est derrière, allez-y.

M. ALEXANDRE : Moi, ce n'est pas pour m'y rendre mais c'est parce que je dois rapporter sur les délibérations.

M. ROBERT : Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre dernière réunion du 14 novembre ? Non, il est considéré comme adopté. Vous avez également les décisions prises en vertu de la délégation qui est donnée pour les articles L 2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pas de remarque ? C'est adopté. L'examen des délibérations donc la n°1, c'est M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la première délibération, elle est toute simple, il s'agit de pouvoir accorder à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les crédits nécessaires à son fonctionnement avant le vote du budget primitif 2018 et donc il vous est proposé cette avance de subvention 2018 pour un montant de 500 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On peut souligner aussi et je les remercie pour certains d'être présents, l'engagement des agents pour la réussite des animations qui ont eu lieu pour les 5 ans du Louvre, c'était là aussi des belles festivités et remercier le Louvre pour ce qu'il a pu quasiment à 99 %

faire pour fêter ces 5 ans, il y a peut-être un truc sur lesquels on n'était pas forcément en phase mais en tout cas les 5 ans se sont bien déroulés et l'ensemble des manifestations ont pu montrer une autre image du territoire. Pas de demande de vote sur la délibération n°1 ? On poursuit la 2.

M. DUPORGE : Cette délibération est issue de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui je vous le rappelle, prévoit le transfert des zones d'activités économiques communales aux communautés d'agglomération donc c'est notre intercommunalité qui a désormais seule la compétence, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation de ces zones d'activités économiques. Cependant la notion de zones d'activités économiques ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune définition précise et légale et donc il nous convient, il nous revient pardon, la responsabilité de définir les critères permettant d'identifier les zones d'activités communales qui doivent être reprises par notre intercommunalité, Monsieur le Président, et donc il est proposé de retenir les choix suivants, les critères suivants. D'abord la Zone d'Activités Economique doit être délimitée d'un point de vue géographique, deuxièmement cette zone d'activités a une vocation économique qui est affirmée dans un document d'urbanisme, qui doit être affirmée dans un document d'urbanisme, troisièmement une zone d'activités économique traduit une volonté publique passée, actuelle ou future d'un développement économique coordonné et enfin une zone d'activités économique est destinée à accueillir forcément des activités économiques de nature industrielle, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Voilà donc les 4 critères qui ont été effectivement retenus pour le transfert de ces zones. Et donc sur la base de ces critères, il vous est proposé de retenir les zones d'activités économiques suivantes qui reviennent donc dans le giron de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la fosse 7 à Avion, l'Etincelle à Avion, la Zone d'Activités Légères le Corbusier à Billy-Montigny, la Zone d'Activités Légères de la deuxième voie à Harnes, le PA 3 à Méricourt, Averlens à Noyelles-sous-Lens et la Fosse 13 à Sains-en-Gohelle.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque ? Oui, Alain.

M. DUBREUCQ : Oui, merci Monsieur le Président, donc bien sûr je suis d'accord avec les 4 critères que vient d'édicter Laurent DUPORGE, par contre, je souhaite insister sur un point, il faudra absolument que la notion de l'animation de ces zones, elle soit effective parce que je vais vous citer le cas de la Fosse 13 à Sains-en-Gohelle, j'ai trouvé cette zone d'activités en 2014, à mon arrivée à la Mairie, en complète déshérence. C'était plus un terrain de jeux pour 4X4 qu'une Zone d'Activités Economique. Depuis ce temps-là, j'ai essayé de créer des liens entre les différents acteurs de cette Zone d'Activités Economique, à un tel point que ce lien a permis de l'appétence pour ma zone d'activités. Je vais vous citer quatre choses qui sont arrivées depuis 2014. J'ai permis à la société CRESSANT d'optimiser son foncier avec 8 ou 9 salariés en plus. J'ai permis à la Société BARBIER de s'installer donc c'est une entreprise qui fait de la collecte de déchets verts pour en faire de l'engrais à la suite, une entreprise Sainsoise. J'ai permis aussi, j'ai cédé du terrain à une entreprise de béton qui va s'installer bientôt, qui va créer 5 salariés et également le 15 janvier prochain et une entreprise italienne qui s'appelle COIL AND PIPE qui va s'installer, qui fabrique des tubes en P.E.H.D. et il y aura 30 emplois de créer à la clé. Tout cela pour vous dire Messieurs que ces zones d'activités, il faut absolument que l'on ait un œil très attentif dessus, qu'on soit, « je vais dire au quotidien », mais ce n'est pas le mot, régulièrement à leurs côtés, de manière à garnir celles qui ne le sont pas encore et de créer une vraie dynamique par rapport aux entreprises qui la composent. Voilà, ce que je voulais dire sur le sujet, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Et ça permettra d'harmoniser la politique communautaire parce qu'il restait des zones municipales qui n'étaient pas forcément dans le même dispositif de développement des zones communautaires qui sont déjà elles, créées ou reprises dans le giron de la communauté depuis quelques années. Pas de demande de vote sur cette délibération ? Oui, Bernard.

M. BAUDE : Merci, une intervention et puis une demande peut-être particulière mais chacun va pouvoir comprendre c'est que vous connaissez les difficultés qu'on rencontre quelquefois avec la vie des zones économiques et je le redis une fois de plus, les engagements pris d'associer les maires touchés par le développement des zones économiques ne vivent toujours pas. Cette délibération, est-ce qu'on peut la décaler en fin de Conseil parce que le maire de Billy-Montigny doit intervenir dessus, sur un sujet, donc il suffit de le décaler dans le temps, ça ne pose pas de problème particulier.

M. ROBERT : Il n'y a pas d'autres délibérations sur lesquelles il doit intervenir.

M. BAUDE : Non, il n'y a que celle-là.

M. ROBERT : On peut la décaler, on reviendra sur la 2. Allez, la 3, Jean-François.

M. CARON : Oui, pour qu'il y ait du développement économique, il faut qu'il y ait des zones, Alain vient de le rappeler mais l'innovation devient une question aussi de plus en plus stratégique. Il se trouve que le Conseil Régional a développé une démarche de labellisation dite « Parc d'Innovation » qui a la fois est l'attribution d'un label de lieux thématiques ancrés sur des territoires, un réseau, une offre de services et d'outils sur création, accompagnement l'innovation. Pour pouvoir rentrer dans ces critères de labellisation, vous avez ça dans le document qui est annexé à la délibération, on doit être dans les thématiques principales du S.R.D.E., présenter une masse critique d'acteurs de l'éco-système régional, des entreprises innovantes, des infrastructures d'accueil, des moyens dédiés à l'accompagnement des porteurs de projets et une animation locale efficiente. A partir de là, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite donc inscrire sa candidature sur les dynamiques stratégiques régionales liées à la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle, à génération « S » qui concerne le bien-être et des services innovants à la personne et aux industries culturelles, les créatives puisque ces spécialités de notre agglo sont en rapport avec les thématiques prioritaires portées par le Conseil Régional. On pourra donc derrière cette délibération, obtenir des financements à hauteur de 100 000 € limités à 50 %, en plus c'est de l'aide au fonctionnement ce qui est difficile en général à obtenir. Donc, voilà.

M. ROBERT : Merci beaucoup, il faut être en relation aussi avec le projet qui est développé globalement sur cette thématique. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. François LEMAIRE pour la délibération n°4.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président, une délibération très administrative, mes Chers Collègues, puisse qu'il vous est proposé de prendre acte du remplacement d'un membre titulaire de la C.L.A.H., en l'occurrence M. VALLANTIN DULAC, qui est représenté, remplacé par MME MARETS qui est la nouvelle directrice de l'Immobilière Sociale.

M. ROBERT : C'est juste là, comme l'a dit François, on prend acte de ces modifications qui ne relèvent pas directement de chez nous mais qui doivent être intégrées dans la composition de la commission, c'est adopté. Donc, comme Alain BAVAY est en discussion de groupe, c'est Alain LEFEBVRE qui rapporte la délibération n°5.

M. LEFEBVRE : De l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par le bailleur « Maisons & Cités », là aussi il y a eu un débat en commission et on vous propose donc d'approuver cette inscription dans le dispositif d'abattement de cette Taxe Foncière.

M. ROBERT : Sachant que ça devra faire aussi l'objet de discussion entre les communes et les bailleurs.

M. LEFEBVRE : Nous avons été partagés d'ailleurs.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Bernard.

M. BAUDE : Si nous on va s'abstenir sur cette délibération et on aimerait bien puisqu'il y a des choses qui sont faites, obtenir un bilan de ce qui a été fait et est-ce qu'il y a effectivement une plus-value, un intérêt particulier là-dessus ?

M. ROBERT : Le bilan normalement est obligé parce que si les bailleurs ne respectent pas leurs engagements, ils sont sensés rembourser mais bon, on va quand même le préciser pour le demander.

M. LEFEBVRE : Ça a été dit en commission.

M. ROBERT : M. EVRARD.

M. EVRARD : Par rapport à cette proposition de baisse de 30 % de la Taxe Foncière, ça a quand même un impact financier non négligeable au niveau des bailleurs sociaux. Evidemment on était aux prises avec la baisse de l'A.P.L. que les bailleurs devaient prendre en compte et donc cette baisse de

l'A.P.L. était chiffrée à un peu plus de 20 millions d'euros, l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière pour les collectivités va avoir un nouvel impact puisque c'est autant d'argent qui rentrera en moins dans la gestion communale et que par conséquent, c'est lié au surcoût de gestion et ça, c'est à l'appréciation et au constat qui pourra être fait. Ce que je souhaiterais pour plus de clarté et pour plus de lisibilité, c'est qu'on puisse mettre en avant les chiffres de logements concernés, la masse financière que ça représente de telle façon qu'on puisse avoir une approche comparative entre la démarche A.P.L. et la démarche foncière, voilà.

M. ROBERT : Les discussions doivent s'engager aussi avec les communes dans le cadre de ces conventions, on n'est pas uniquement sur une démarche qui lie la CALL. Il y a des demandes de votes sur cette délibération, donc à part le Parti Communiste ? Oui.

M. DASSONVILLE : On s'abstient Monsieur le Président.

M. ROBERT : Donc, on va mettre au vote la délibération ça sera plus simple. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Et on considère que les collègues qui sont en train de discuter sont dans les mêmes configurations de vote que leur groupe ? C'est mieux de le préciser même si ça semblait de venir naturel. La délibération n°6, c'est Patrice DELALEU.

M. DELALEU : Merci, Monsieur le Président, il s'agit de fixer à 26 € la tonne le traitement des déchets végétaux pour l'année 2018.

M. ROBERT : Pas de remarque, c'est adopté, merci. M. BOUCHEZ, la 7.

M. BOUCHEZ : Il s'agit de la fourrière et des tarifs de la fourrière, les tarifs généraux habituels n'ont pas été modifiés depuis 2014, il faut donc les actualiser et il faut fixer les tarifs du nouveau service que nous avons confié à une société privée la capture et le transport des animaux errants. Vous avez l'ensemble des tarifs qui sont proposés avec la délibération.

M. ROBERT : Avec la création de ces nouveaux tarifs-là, oui. M. EVRARD.

M. EVRARD : Oui, cette délibération, elle pose un cas de figure parce qu'on parle de la fourrière, la fourrière est une compétence facultative de la CALL dont acte, mais c'est pour accueillir les animaux et ensuite on associe aux tarifs de capture des animaux, une société privée dont nous n'avons pas la compétence facultative et qui relève du droit direct des communes par des arrêtés qu'elle puisse prendre, c'est assez compliqué. Je peux vous l'expliquer plus dans le détail, mais je peux vous en faire grâce aussi, oui si ça vous intéresse, vous écoutez, si ça ne vous intéresse pas, vous buvez un coup.

M. ROBERT : Ça nous intéresse mais on connaît quand même le dispositif donc vous n'avez pas besoin de nous l'expliquer.

M. EVRARD : Oui, mais justement nous sommes en contradiction. On ne peut pas sur les tarifs de la société privée de capture d'animaux, le faire appliquer par la CALL parce que d'un point de vue légal, nous n'avons pas la compétence facultative, donc je pourrais vous donner les textes, L 221, L224, L225, L 211-14 etc... Le Code Général des Collectivités Territoriales 5211-17 stipule clairement cet aspect des choses donc c'est quand même une remarque qui vaut et qui doit être prise en considération parce que je pense, on n'est pas dans la configuration de pouvoir adopter la délibération telle qu'elle nous a été présentée ce soir puisque nous sommes sur cette délibération, moi j'ai une petite question à soulever, à savoir que la société privée a bénéficié d'un véhicule de la CIPALL avant l'appel d'offres. Au moment de l'appel d'offres, ce véhicule a été rendu et ensuite elle a obtenu l'appel d'offres et elle a acheté un véhicule, j'aimerais que l'on m'explique un peu sur cette façon de procéder.

M. ROBERT : Alors, c'est une autre question, je vous avoue qu'on vous amènera les éléments si c'est nécessaire et on vérifiera. Sur la délibération, les compétences facultatives sont choisies par les collectivités, et donc sont reprises, c'est un choix qui a été réalisé par la collectivité déjà depuis quelques années d'exercer la compétence fourrière. Donc, je ne vais pas revenir sur les dates, je ne me souviens plus mais Jean-Marie a peut-être la mémoire là-dessus mais c'est une compétence qui est exercée depuis la CALL et même le District avant depuis de nombreuses années. La délibération

est pleinement en rapport avec l'exercice de cette compétence qui tel que les textes, vous le précisez, est facultatif mais qui a été choisi par les élus à l'époque pour être exercé de façon commune pour les 36 communes. M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, je confirme que, dans la mesure où c'est facultatif, cela veut dire qu'on peut prendre ou ne pas prendre à la différence d'une compétence obligatoire pour laquelle on n'a pas à se prononcer mais dès le début de la mise en place de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin donc après le District, les élus ont choisi d'assumer cette responsabilité et donc de prendre cette compétence, ce qui veut dire que, en la circonstance, c'est tout à fait légitime de s'y référer, au-delà, faire appel à une société pour se saisir des animaux qui sont errants et qui sont de nature à gêner la bonne marche de chacune de nos collectivités, c'est une excellente chose parce que pour avoir comme d'autres, reçu des coups de fil du S.D.I.S. le dimanche, les jours de fête etc... à n'importe quelle heure, en nous demandant ce que nous devons faire du chevreuil qui s'était fait emboutir par un véhicule et bien écoutez ... et un chevreuil non immatriculé, donc le fait qu'il y ait désormais une société à qui on demande de faire cela, à qui on confie le service m'apparaît de bonne gestion.

M. ROBERT : M. DELALEU.

M. DELALEU : Oui, merci. Il faut préciser aussi que tous les animaux errants ne sont pas tous gentils donc il faut aussi être équipé de cages, d'appareils pour essayer de les capturer, chose que les C.P.I. faisaient avant puisqu'ils nous aidaient quand même et l'arrêt des C.P.I. fixe à multiplier les problèmes et nous, les communes rurales, on n'est pas équipé, ce n'est pas évident.

M. ROBERT : Même avant dans les communes urbaines. Pour répondre à la question de M. EVRARD, l'ensemble des candidats au marché était traité de la même façon avec des moyens mis à disposition en attendant d'avoir le marché et une fois le titulaire du marché désigné, on devait faire pour pouvoir satisfaire à l'obligation qu'était la sienne en remplissant ce contrat de prestations. M. EVRARD.

M. EVRARD : Très rapidement, je persiste et signe, je considère qu'il y a un différentiel entre la fourrière qui est facultative, compétence facultative et capture d'animaux et les textes sont très clairs, vous allez le voir dans le C.G.C.T. qu'ils sont très clairement énoncés. C'est comme s'il y a les voleurs et les gendarmes, la capture d'animaux, c'est une chose, mise en fourrière, c'est garder les animaux. Donc, c'est dans cette optique-là qu'il y a au niveau de la délibération une ambiguïté de fonds.

M. ROBERT : Et bien écoutez, Monsieur le Sous-Préfet nous dira s'il y a une ambiguïté sur la forme également. Allez, on met au vote. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre ? Il y en a 3. La délibération n°8, c'est Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Merci Monsieur le Président, il s'agit de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions d'expertise et de l'engagement professionnel. Je ne vais pas répéter ce qu'est le RIFSEEP, je pense qu'on en a déjà bien parlé, tout simplement que la transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire, il est précisé que l'IFSE et la CIA sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir et il est rappelé que pour l'année 2017, la délibération du 13 décembre 2016 prévoyait que par analogie à l'article 6 du décret du 20 mai 2014, il est décidé que lors de la première application des dispositions prévues dans la présente délibération soit pour l'année civile 2017, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel et au moins garanti au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. Il pourrait être revu en cas de changement de fonctions de l'agent. Pour l'application des présentes dispositions, le dispositif existant en 2017 perdurera jusqu'au rendu de l'analyse de chacun des entretiens individuel et professionnel, ainsi que de la rencontre entre chaque Directeur au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

M. ROBERT : Merci, on fait évoluer le dispositif toujours de la même façon depuis l'année dernière. Des remarques, des demandes de vote ? C'est adopté. Pardon, excusez-moi, allez-y.

M. DASSONVILLE : Oui, Monsieur le Président, après avoir subi un gel du point d'indice, les agents vont maintenant subir le gel de l'indemnité. Cette réforme du régime indemnitaire qui se fait en enveloppe budgétaire constante donc sans réelle perspective de valorisation pour les agents, traduit

aussi l'accentuation de la politique d'individualisation des salaires dans la fonction publique. Les syndicats et les agents craignent la mise en place de politique indemnitaire locale. Ils contestent aussi le fait de lier l'entretien professionnel annuel des agents et leur rémunération et craignent que le flou entourant le régime indemnitaire en cas de changement de poste ne pèse sur la mobilité des agents. Plus largement, le système RIFSEEP est une attaque contre les garanties statutaires individuelles et collectives des agents, c'est une attaque contre le fonctionnement public de carrière. Nous allons nous abstenir sur la délibération.

M. ROBERT : Alors, vous avez une mauvaise lecture du dispositif, on est en application du dispositif qui nous est imposé par la loi et si vous regardez le budget, vous verriez qu'on est à une augmentation de 4 % de la masse salariale, pas uniquement due à des recrutements mais déjà rien qu'avec le glissement des vieillesse techniques c'est une augmentation de 2 % à peu près par an et ça se traduit également à ce niveau-là pour les agents et l'engagement qui est pris et qui a été déjà évoqué, c'est que ça se fait à minima avec le maintien du salaire, on va dire, net à payer pour chaque agent. Donc, vous voyez, vos propos sont complètement déconnectés de la réalité entre la délibération qui présente ce dispositif et qui permet de garantir le cadre et la réalité de chaque agent au quotidien. On met au vote la délibération. Vote pour ? Ah ! Vous voulez voter pour ? Ah ! Je pensais, excusez-moi.

M. EVRARD : Je souhaitais intervenir.

M. ROBERT : Excusez-moi, je n'avais pas vu.

M. EVRARD : Moi, ce qui me choque un peu, c'est le complément d'indemnités annuelles parce que j'ai le sentiment profond que c'est un peu une attribution du client et que ça c'est un peu quelque chose qui est négatif dans cette loi même si on doit la passer pour y souscrire mais je crois que, s'il n'y a pas de problème de l'activité de l'employé, je ne vois pas pourquoi si le cadre responsable se lève du pied gauche, il pourrait faire une notation différente ou négative concernant le travailleur lui-même. Donc, je crois que de ce point de vue, il n'y a pas besoin d'avoir cette vision de chapoter les employés, s'il y a quelque chose qui ne va pas dans la première démarche d'application, ça existe et secondement, s'il y a quelque chose qui ne va pas, il y a des commissions paritaires à cet effet et à ce sujet, donc de ce point de vue, s'il n'y a rien qui ne stipule que la personne concernée passe par la commission paritaire, je ne vois pas pourquoi on pourrait laisser un pouvoir discrétionnaire au cadre qui gère le service.

M. ROBERT : On met au vote. Vote pour ?

M. BAUDE : Président ?

M. ROBERT : Pardon, Bernard.

M. BAUDE : Une question.....

M. ROBERT : On va finir par voter quand même.

M. BAUDE : On va le voter mais est-ce que ça a été dit, je ne l'ai pas entendu, l'avis des syndicats sur la proposition qui est faite.

M. ROBERT : Ça a été présenté au C.T. avec un avis favorable unanime.

M. BAUDE : Donc, les syndicats ont donné un avis favorable.

M. ROBERT : Unanime.

M. BAUDE : D'accord, merci.

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? 5, pas de vote contre. On enchaîne avec M. ALEXANDRE sur la délibération n°9. Excusez-moi, je pensais que c'était unanime, mais il y a eu une abstention au niveau du C.T. mais sinon, il y a un syndicat qui s'est abstenu, l'autre a voté pour.

Est-ce que ça change les procédures de vote ? D'accord, merci. Au moins c'est rectifié, M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors la délibération n°9 comme la délibération n°10 ce sont des délibérations de principe qui visent à mettre notre comptabilité en ordre par rapport à ce que demande le percepteur, c'est ce qu'on appelle la qualité comptable. Ce sont des ajustements qui n'ont pas de conséquence sur le budget lui-même.

M. ROBERT : Et en parlant du percepteur, nous avons le départ en retraite de M. ANSELME, vous l'avez peut-être pour celles et ceux, qui sont de son ressort, et qui était le comptable de la collectivité, on perd quelqu'un qui accompagnait vraiment le développement de nos projets. Pas de demande de vote sur la n°9, c'est adopté, merci beaucoup. Pardon, une demande de vote M. EVRARD ?

M. EVRARD : Pour toutes les délibérations concernant le budget, nous nous abstenons au motif suivant : ce budget n'est pas le nôtre, on n'y a pas participé, il n'y a pas de mauvaises intentions de notre part, c'est simplement une cohérence politique par rapport au fait que nous ne sommes pas partie prenante de l'élaboration de ce budget.

M. ROBERT : Allez, vote pour ?

M. BAUDE : Oui, sur l'ensemble des délibérations sur le budget, on fait une abstention constructive.

M. ROBERT : D'accord, bien. On notera la différence. Donc, on vote pour les délibérations de façon globale à la fin ou on vote au début et on prend en considération que c'est la totale. Allez, on fait toute la présentation et on votera les délibérations groupées. M. ALEXANDRE, c'est votre one man show.

M. ALEXANDRE : Alors, écoutez, sur la 10, on est toujours dans la qualité comptable en bouclant une opération de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX, qui va nous reverser une somme de 5 426,17 €. Sur la 11, il s'agit d'une subvention d'équilibre au budget annexe à l'action économique, sur la 12 il s'agit de proroger une garantie d'emprunt donc sans incidence budgétaire non plus, s'agissant de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et des deux ans qui nous sont donnés d'annuité à garantir par rapport à la date qui était initialement fixée. Ensuite, s'agissant des délibérations 13 et 14, ce sont les dotations de solidarité et les dotations de compensation pour les communes, vous avez le tableau avec les différentes indications qui permettent à chacun de retrouver les chiffres qui nous intéressent au-delà, s'agissant des délibérations 15 jusqu'à la délibération n°21, il s'agit de permettre comme la loi l'indique avec l'article L 1612-1, je sais que M. EVRARD aime bien qu'on précise ces choses et bien ça nous permet d'exécuter le budget avant le vote du budget 2018 donc cela dans tous les secteurs qui sont concernés, que ce soit le budget principal ou les budgets annexes et vous avez le détail, chapitre par chapitre, ligne par ligne de ce qui serait réalisé d'ici le vote du budget qui aura lieu au printemps prochain.

M. ROBERT : Donc, pour les délibérations de 9 à 21, vote pour ? Merci. Abstention ? Dont les abstentions constructives, j'ai bien noté. C'est bon, merci. Et pas de vote contre. M. EVRARD.

M. EVRARD : Monsieur le Président, s'il vous plaît, j'ai une position différente, abstention sur toutes les délibérations sauf la 16 et la 17 puisque nous nous étions prononcés pour un service public.

M. ROBERT : Alors, on va voter la 16 et la 17 pour pas qu'il y ait d'équivoque, pour la 16 et la 17 vote pour ? Merci. Abstention ? Merci. Et vote contre ? Il y en a 3 du coup. La délibération n°22, c'est Alain LHERBIER. C'est la délibération sur la création d'un poste de conseiller du tri qui vous a été adressée le 11 décembre dernier. Je ne sais pas, je pense que vous l'avez eue.

M. LHERBIER : Oui, Monsieur le Président, il s'agit de la création d'un emploi pour la direction du développement durable, un conseiller du tri pour le service de la valorisation des déchets.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Ils terminent leur rédaction. M. BAUDE Bernard, l'intervention sur la délibération n°2, c'est obligatoirement M. TRONI, qui doit la faire ou on peut la faire à sa place ?

M. BAUDE : J'ai proposé d'annexer Billy pour être maire à la fois de Méricourt et Billy mais ils n'ont pas voulu mais je vais aller le chercher.

M. ROBERT : Comme ça, ça nous permettra de solder la délibération n°2 et d'attendre pour la motion. On est revenu sur la délibération n°2 où il y avait une intervention par rapport à la reprise des zones d'activités économiques.

M. TRONI : Oui, Président parce que je suis en même temps de l'autre côté, non c'était sur la manière de faire par rapport à cette reprise, alors on peut comprendre qu'il y a une loi ou des nouvelles compétences qui viennent d'apparaître, et nous, à Billy-Montigny, on n'est pas trop d'accord par rapport aux critères qui sont proposés, donc on souhaiterait que ces critères soient revus avec les communes concernées parce que tout le monde n'est peut-être pas d'accord « de lâcher comme ça ces différentes zones » pour nous c'est simplement un bâtiment, ce n'est pas une zone, donc il n'y a pas de parcelles, il n'y a pas 50 bâtiments, c'est un seul bâtiment, donc il faudrait qu'on revoit ces critères pour aller au bout des choses et je pense que ça a été dit par certains, on a parfois d'énormes difficultés à avoir dans nos zones actuellement de la manière dont elles sont traitées pour certaines, on a un peu cette crainte aussi pour ce type de petites activités, comment ça va être traité également par l'agglomération par rapport à l'entretien etc... Donc, on ne va pas aller voter contre cette délibération mais on souhaiterait au moins peut-être la reporter pour que ces critères soient revus et ajuster avec les communes, parce que au moins on a découvert dans le document communautaire qu'on allait reprendre la zone Le Corbusier par l'agglomération, ça aurait été bien quand même que les services en amont puissent travailler avec les communes. On est obligé de délibérer avant le 1<sup>er</sup> janvier donc on peut retirer la zone de Billy-Montigny, c'est une solution, ce qui peut nous amener à faire évoluer éventuellement les critères.

M. TRONI : Si on peut la retirer merci.

M. ROBERT : Si les autres communes sont en phase avec ça, on peut reprendre les autres communes et on enlève Billy-Montigny le temps de travailler peut-être sur d'autres critères qui viendraient à la reprendre, si besoin était. Ça marche comme ça, on modifie la délibération en séance, en enlevant la zone Le Corbusier à Billy-Montigny. Est-ce qu'il y a une demande de vote donc sur cette délibération en enlevant ça, donc elle est adoptée à l'unanimité. Il nous reste les questions que l'on a reçues de Bruno TRONI, soit on les passe là, soit on répond globalement sur 3 sujets avec sur le contrat du Bassin Minier, l'intervention de la Région sur nos dispositifs sur les enveloppes affectées au fonds régional de SRADDET et sur la gestion des gens du voyage donc on fait une réponse globale ou on les pose là ? On répondra, on a une réponse globale, elle est déjà prête donc il n'y a plus qu'à l'envoyer, elle partira demain. Les groupes sont prêts pour la..., presque il ne manque pas grand-chose. Allez, on ne va pas passer le réveillon. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? On fait une suspension de 10 minutes, le temps de finir et on se donne rendez-vous à – 10.

## **SUSPENSION DE SEANCE**

M. ROBERT : Allez, on espère, c'est de finir quand même sur une bonne note, ça serait bien d'avoir quelque chose de cohérent avant les fêtes. Allez, je vous invite à rejoindre vos places, c'est Alain BAVAY qui va présenter le texte sur lequel les différents groupes s'accordent en tout cas pour une présentation sur ce Conseil. Alain tu as la parole.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, tout le monde a le texte que nous avons préparé, après concertation nous rajoutons en premier chapitre une modification apportée par le Groupe Communiste. En introduction donc les réformes engagées ces dernières années par les Gouvernements successifs ont progressivement fragilisé le système de soin accès sur la recherche d'économies budgétaires, la politique de santé a conduit partout en France à la suppression de lits dans les hôpitaux. Ensuite nous reprenons l'intégralité de la motion que nous vous avons proposée et nous rajoutons à la fin : après les attendus « Exigent la mise en place d'une zone prioritaire de santé qui permettra entre autre, la mise à niveau financière indispensable à l'implantation du nouvel hôpital qui a vocation à devenir universitaire, ce qui serait un atout inestimable pour le maintien et l'implantation de médecins sur le territoire ». Dernier point, « très rapidement, les actions de concertation politique mais surtout avec la population sont remises en place pour dénoncer ce scandale et exiger les corrections indispensables ».

M. ROBERT : On met au vote, symboliquement. Vote pour ? Par tous, merci par les 3 groupes. Abstention ? M. EVRARD.

M. EVRARD : Je souhaite une explication de vote parce que la motion elle ne change rien sur le fond, elle arrondit les angles mais elle ne lève pas les responsabilités.....

M. ROBERT : Mais vous avez déjà eu l'explication tout à l'heure donc on ne refait pas le débat de tout à l'heure.

M. EVRARD : De ce point de vue, c'est un écran de fumée pour masquer vos responsabilités et votre incompétence dans ce domaine, nous votons contre cette motion.

M. ROBERT : Bien sûr, vous êtes satisfaits du territoire de santé actuel. Vote contre ? 5 et il n'y a pas d'abstention.

M. EVRARD : On ne vote pas avec MACRON, nous !

M. ROBERT : Ce n'est pas MACRON qui présente la motion, c'est les 3 groupes majoritaires de la collectivité. Bonne fin de soirée, bonne fête de fin d'année à toutes et à tous, et rendez-vous le 23 janvier.